

NYON

LE MARCHÉ PRÉPARE SA MUE

Le marché de Nyon se déploiera dès la fin du mois d'août dans un périmètre élargi. Pour occuper ce nouvel espace, la Ville de Nyon lance un appel à candidature: foodtrucks, marchands et associations qui souhaitent participer au marché le samedi peuvent dès à présent s'inscrire sur la page internet www.nyon.ch/marche. Lors du choix des marchands, préférence sera donnée aux exposants et produits de la région. LC

Automobiliste condamné après un terrible accident

TRIBUNAL

Le sexagénaire impliqué dans un tragique accident au col du Mollendruz en 2018 a été reconnu coupable.

Le 15 septembre 2018, la vie d'un jeune motard qui venait de célébrer ses 23 ans a basculé lors d'un tragique accident, survenu au col du Mollendruz. Il s'est fait couper la route par un automobiliste venant en sens inverse et qui tractait une remorque.

Ce dernier, qui réside sur La Côte, a juré, lors de l'audience de lundi, qu'il n'avait pas vu de motard au moment d'engager



La manœuvre du prévenu a coûté sa jambe à mon client."

L'AVOCAT DE LA VICTIME

sa manœuvre pour traverser la route et qu'il considérait dès lors ne pas lui avoir grillé la priorité.

Condamné pour lésions corporelles graves

Le tribunal de police ne l'a pas cru. Il l'a condamné pour lésions corporelles graves par négligence. Il écope d'une peine pécuniaire de 40 jours-amendes à 50 francs le jour avec sursis pendant deux ans,

ainsi que d'une amende de 500 francs. A sa charge, également, les frais de la cause, à hauteur de près de 12 000 francs.

Pour ce qui est de l'indemnité pour tort moral allouée à la victime, elle sera fixée par un juge civil. «La manœuvre du prévenu a coûté sa jambe à mon client, il doit se reconstruire sans ce membre», avait relevé Maître Sylvain Tscheulin, avocat du jeune homme, lundi.

Le motard avait dû être amputé à la suite de l'accident. Il porte aujourd'hui une prothèse et doit s'adapter à ce handicap au quotidien. Auparavant installateur sanitaire, il a dû, notamment, refaire un apprentissage pour devenir projecteur en technique du bâtiment. JOL

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Tannay offre une tanière à ses enfants



PIERRE MAILLARD

Exit l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) La Péniche – et ses locaux provisoires –, place à La tanière, la nouvelle structure aménagée en contrebas de l'école. La nouvelle UAPE a été inaugurée ce samedi en présence des autorités (ici le syndic Serge Schmidt) et du bureau d'architecture. Elle ouvrira ses portes à la rentrée d'août et offrira une capacité d'accueil supplémentaire de 48 places contre 36 actuellement.

Dessiné par le bureau Mangeat-Wahlen, le bâtiment est un modèle d'intégration dans son environnement, tout autant que de respect du développement durable. La tanière, semi-enterrée, se situe dans le prolongement du préau de l'école. Le bâtiment est doté de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur. L'intérieur est composé de bois dans un souci écologique.

Enfin, clin d'œil de l'histoire, le hasard a fait que l'école a été réalisée par Vincent Mangeat et, aujourd'hui, l'UAPE par le bureau de celui qui à l'époque était son stagiaire, soit l'architecte nyonnais Pierre Wahlen. L'ouvrage aura coûté un peu plus de 1,7 million. JOL

FINANCES

Prangins boucle ses comptes dans le rouge

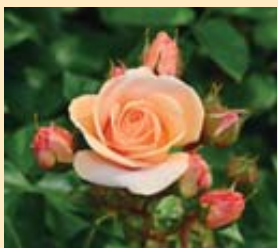
Alors que des communes comme Nyon et Rolle ont présenté des comptes 2020 excédentaires en raison de recettes fiscales inattendues, Prangins n'aura pas eu cette chance. Le village affiche un déficit de 622 324 francs sur un total de charges de l'ordre de 38,4 millions.

Pour autant, les explications fournies par le syndic François Bryand ont convaincu le Conseil communal, vendredi soir, puisque ce bilan financier a été voté presque à l'unanimité (deux abstentions). «Nous nous sommes serré la ceinture en 2020», a déclaré le chef de l'exécutif, rappelant que le budget affichait un déficit de plus de 1,9 million.

Parmi les mauvaises surprises, l'impôt sur les personnes morales est en diminution de plus de 1,5 million par rapport à 2019. Au final, l'endettement net par habitant passe de 3835 francs à 4182 francs. «La dette communale reste raisonnable et maîtrisée», assure le syndic.

François Bryand se veut confiant, comptant sur les recettes fiscales issues de l'augmentation de la population dans les années à venir pour ne pas augmenter le taux d'imposition. Fixé à 55%, il est l'un des plus bas du canton. MCF

En images



La grande gagnante.



Première rayon parfum.



Numéro 1 des grimpantes.



NYON Samedi dernier, la roseraie de la Ville accueillait le 2e Concours international de la rose nouvelle de Nyon. Nonante rosiers créés spécialement pour l'occasion par 30 concurrents issus de 13 pays étaient ainsi présentés au jury. Vendredi et samedi prochains, c'est tout un chacun qui pourra admirer ces splendides fleurs, à l'occasion d'une opération portes ouvertes. Plus d'informations sur <https://rosenouvelledenyon.ch>. PHOTO MICHEL PERRET/VILLE DE NYON

Vaud vaccinera dans les centres commerciaux

COVID Le canton veut se rapprocher de la population pour mieux la vacciner.

Le canton de Vaud passe à la vaccination contre le Covid-19 dans les centres commerciaux et les quartiers les plus peuplés. Objectif: approcher les personnes n'ayant pas encore eu accès à la campagne de vaccination, notamment la population étrangère et précarisée. «Nous irons directement chercher ces personnes, discuter avec elles d'un éventuel vaccin», a expliqué Denis Froide-

vaux, le chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), vendredi dernier devant la presse. «Ce dispositif sera mobile, souple et léger. Nous resterons sur place une demi-journée, voire seulement quelques heures en fonction de l'affluence», a-t-il ajouté.

Débuts demain

Ce nouveau dispositif, dit de «vaccination de proximité», débutera mercredi prochain et s'étalera sur deux à quatre semaines. Il se déploiera avec les équipes mobiles de la Protection civile, qui vaccineront sous des tentes ou dans des bus.

«Des discussions sont en cours pour déterminer les lieux exacts où nous nous rendrons», a relevé la conseillère d'Etat Béatrice Métraux. «Le vaccin ira là où il y a du monde», a-t-elle résumé.

Depuis le lancement de sa campagne, le 30 décembre dernier, ce large dispositif a permis d'administrer au moins une dose à plus de 410 000 Vaudois. L'objectif d'avoir 70% de personnes éligibles (16 ans et plus) vaccinées sera bientôt effectif, permettant ainsi d'atteindre une immunité de groupe, s'est réjouie Rebecca Ruiz, la conseillère d'Etat en charge de la santé. ATS

170

En milliers de francs, le soutien accordé par le canton de Vaud au festival Images à Vevey. Qui transforme tous les deux ans la cité du bord du lac en un véritable musée à ciel ouvert. Durant trois semaines, façades et parcs publics accueillent nombre de photographies d'artistes nationaux et internationaux. ATS

impresum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: Ets Ed. Cherix SA, Route de St-Cergue 293, CP 1256, 1260 Nyon 1
www.lacote.ch - info@lacote.ch - Tél. 022 994 41 11

DIRECTION

Président du Conseil d'administration: Stéphane Estival
Editeur: Stéphane Estival

RÉDACTION

Rédacteur en chef: Michel Jotterand
Rédacteur en chef adjoint: Gilles Biéler

ABONNEMENTS

Toutes nos offres sur abo.lacote.ch ou via notre service client: clientele@lacote.ch
Tél. 022 994 41 11

COMMERCIAL

Directeur marché annonceurs: Quentin Riva
NYON
Route de Saint-Cergue 293, CP 1256
Tél: 022 994 41 11
MORGES
Rue de Lausanne 43b
vaud@impactmedias.ch
info@lacote.ch

Audience

30 000 lecteurs (Edition abonnés), Remp MACH Basic 2020/2

Tous les droits sont réservés sur l'ensemble du contenu de la publication. Toute réimpression, reproduction, copie de texte rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques est soumise à l'approbation préalable de l'éditeur. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.